

8. L'ITEP à partir de 14 ans

Pour les élèves qui ne seraient pas sortis de l'ITEP à 14 ans, il est généralement proposé un accompagnement à la construction de leur projet professionnel. Selon les établissements, les modalités peuvent diverger.

Stages

Il s'agit pour l'élève d'expérimenter le monde du travail et d'évaluer ses capacités (être à l'heure, tenir toute la journée, comprendre une consigne, avoir une tenue adaptée...)

Ces stages peuvent se faire en interne (avec d'autres professionnels de l'ITEP, au sein de l'institut en cuisine, espaces verts, lingerie...) ou en externe.

Pré-professionalisation

Les élèves participent à des ateliers pré-professionnels, encadrés par des éducateurs techniques, pour évaluer également leurs capacités de travail dans différents domaines.

Et après ?

Après l'ITEP, les élèves sont soit réorientés dans des structures adaptées à leurs problématiques (foyer de vie, IME, ESAT, ...), soit ils continuent leur projet de vie (scolaire et professionnel) de manière autonome (études, recherche d'emploi ...). L'ITEP les suit pendant quelques années encore, pour les aider à effectuer les démarches administratives nécessaires à la poursuite de leur(s) projet(s).